



26 novembre 2009
Tableau d'avancement au Grade de
Contrôleur Principal

Monsieur le Président,

Il fut un temps, dont vous devez vous souvenir Monsieur le Président, où l'on nous expliquait qu'il fallait moins de fonctionnaires pour mieux les rémunérer.

Nous avons la preuve par neuf que tout cela n'était pas une belle envolée lyrique, ni une promesse électorale.

Le 30 Novembre 2009, le CTPC entérinera la suppression de 2.569 emplois à la DGFIP, dont 1.500 dans la filière fiscale.

En contrepartie, les volumes de promotions internes ont été sensiblement augmentées, le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal va permettre cette année à 1.166 agents d'accéder au grade supérieur de la catégorie B, auxquels l'on octroiera royalement 2 points d'indice supplémentaires, soit exactement 2x 4,6072 €.

Effectivement, preuve est faite que l'on supprime massivement des emplois pour mieux rémunérer les survivants, vous en conviendrez...

Pour en revenir à notre commission administrative paritaire, l'absence de données concernant la plage d'appel statutaire, données qui nous seront communiquées en séances uniquement ne nous permet pas d'avoir la vision exacte du nombre de collègues écartés

Cependant, même si nous constatons aujourd'hui que l'administration s'efforce, contre vents et marées, de s'approcher des conditions statutaires fixées par décret, (contrôleur 1ere classe au 4ème échelon) beaucoup de nos collègues devront encore attendre, et attendre encore.

Sans doute, faudra t'il encore des milliers de suppressions d'emplois pour que ces agents puissent enfin bénéficier d'une généreuse augmentation de 2 points d'indice.

Enfin, sur l'aspect juridique...

Conformément aux textes en vigueur qui régissent les modalités d'élaboration des tableaux d'avancement, ceux ci doivent être arrêtés par l'administration le 15 décembre au plus tard de l'année précédant celle pour laquelle il est établi. En conséquence, nous devrions établir aujourd'hui, 26 novembre 2009 le tableau d'avancement 2010 qui prendrait effet le 1^{er} janvier 2010.

Pour finir, nous en profitons pour rappeler les revendications de FO-DGFIP, qui nous semblent bien plus généreuse pour les agents...

-L'instauration d'une carrière linéaire revalorisée procurant un gain indiciaire de 50 points d'indice.

-l' accession au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies (si, si, vous avez bien entendu, « dès que les conditions statutaires sont remplies »)

- La généralisation des grades de fin de carrière pour les catégories B et C.

En conclusion, nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire

-sans vous demander l'inscription au tableau des 14 agents écartés de façon arbitraire par la DG, pour manière de servir critiquable, alors que 10 d'entre eux ont été proposés par leur direction locale...

-Sans regretter que votre marge de manœuvre n'excède pas 39 possibilités de promotion supplémentaire...

-Sans constater que 9 agents, ont été écartés au motif d'une évolution négative, dérites que nous avons dénoncées de la mise en place du décret de la notation de 2002.

Enfin, et pour rester sur une note optimiste, nous vous remercions d'avoir permis à 1.166 agents de percevoir très prochainement 2x 4,6072 € en plus mensuellement.

Sylvie SERRE

Marc GEORGES

Valérie HUSSON